



Direction générale
des services

Lunel Viel, le 16/11/2022

Arrêté Conjoint

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Petite Camargue
90 impasse des Roussels
34400 Lunel viel
Téléphone. : 04.67.67 83 10

Affaire suivie par Cazanave Paul
Références CIR-2022-305

Objet : DGA AT – interdiction de circulation – RD 105 – Valergues, Lansargues, Lunel-Viel

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Le maire de la commune de Valergues,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE en date du 16/11/2022, qui va effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte du CD34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrêtent

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 105 du PR 2+200 au PR 2+800 sur la commune de Valergues, du 22/11/2022 au 23/11/2022 de 7h30 à 17H, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Route barrée pour tous les véhicules.
- Les bus scolaires d'Hérault transport pourront passer, en empruntant la déviation dans la commune sauf le mardi matin qui sera interdit à tous les véhicules.
- Déviation par la RN 113, le chemin neuf Lunel Viel, la RD 110^{E4} Lunel Viel, RD 24 Lansargues.

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

Cette signalisation sera mise en place et entretenue 24/24, 7J/7J par l'agence technique Petite Camargue.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue

Monsieur le Maire de la commune de Valergues

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Valergues, le 16/11/2022

Le Maire de Valergues



Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Petite Camargue

Sébastien Bossé

Le directeur adjoint,

Jacky FEGAR

Diffusion

Monsieur le Maire de Valergues

M. le(s) maire(s) de Lansargues Lunel-Viel

EDSR 34,

Hérault Transports,

CODIS 34,

DIR Méditerranée